



**Extrait du registre des décisions  
de la Communauté de communes**

**N° 2023\_018**

SL/SD/DP

**Objet : Aménagement de locaux pour le Siège de la Communauté de communes. Lot n° 4 Structure bois - ITE - Ravalement. Avenant n° 01.**

Le Président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20\_07\_21 du 22 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

Vu l'attribution du Lot n° 4 Structure bois - ITE - Ravalement à la société SAS Poulingue,

Considérant les travaux supplémentaires liés à la démolition d'un mur en siporex (OS n° 2), à la mise en place d'une ferrure de reprise de la charpente en tête de poteau (OS n° 3), et à la remise en état de la charpente du parvis (OS n° 4),

Considérant que ces Ordres de Services établis par le Maître d'œuvre de l'opération, représente un total de 26 427,73 € ht, soit 9,30 % du marché initial,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de signer l'Avenant n° 1, relatif aux Ordres de services n° 2, 3 et 4, du Lot n° 4 Structure bois - ITE - Ravalement, attribué à la société à la société SAS Poulingue.

**Article 2 :** dit que le présent Avenant s'élève à 26 427,73 € ht, soit 9,30 % du marché initial.

**Article 3 :** le montant des dépenses est prévu au Budget Principal 2023.

Fait à Epernon, le 21 septembre 2023.

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le



ID : 028-200069953-20230921-2023\_18-AR

## Extrait du registre des décisions de la Communauté de communes

N° 2023\_019

SL/SD/DP

**Objet : Aménagement de locaux pour le Siège de la Communauté de communes.  
Lot n° 11 Etanchéité - Couverture. Avenant n° 01.**

Le Président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° 20\_07\_21 du 22 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président,  
Vu l'attribution du Lot n° 11 Etanchéité - Couverture à la société SAS Poulingue,

Considérant les travaux supplémentaires liés à la Tranche Optionnelle (Remplacement de gouttière et de descentes EP), et la suppression d'un skydome, la modification d'un skydome et la dépose de 3 skydomes (OS n° 2),  
Considérant les travaux supplémentaires liés à la réfection de l'étanchéité des noues (OS n° 3),  
Considérant que ces Ordres de Services établis par le Maître d'œuvre de l'opération, représente un total de 18 160,84 € ht, soit 18,95 % du marché initial,

### DÉCIDE

**Article 1 :** de signer l'Avenant n° 1, relatif aux Ordres de services n° 2 et 3, du Lot n° 11 Etanchéité - Couverture, attribué à la société à la société SAS Poulingue.

**Article 2 :** dit que le présent Avenant s'élève à 18 160,84 € ht, soit 18,95 % du marché initial.

**Article 3 :** le montant des dépenses est prévu au Budget Principal 2023.

Fait à Epernon, le 21 septembre 2023.

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le



ID : 028-200069953-20230921-2023\_19-AR